



Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2010

Publication : 13/07/2010

## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 JUILLET 2010

DOSSIER N° 10 :  
MISSION D'ASSISTANCE DANS LE  
DOMAINE DE L'URBANISME -  
CONVENTION AVEC L'A'URBA -  
RENOUVELLEMENT

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 Juillet 2010

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME MADELMONT, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

Excusés avec procuration : M. VALLEIX (à M. QUANCARD) pour le dossier N° 3, M. FARGEON (à MME LECLAIRE), MME TRAORE (à MME CAZAURANG), MME BEGARDES (à MME BORDES), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

Absent :

Secrétaire : M. JALABERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2010

**DOSSIER N° 10 : MISSION D'ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DE  
L'URBANISME - CONVENTION AVEC L'A'URBA -  
RENOUVELLEMENT**

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Depuis 2004, la ville du Bouscat, comme de nombreuses communes de la CUB, contractualise avec l'agence d'urbanisme (A'URBA) un partenariat annuel définissant les modalités d'une mission générale d'assistance dans le domaine de l'urbanisme.

Si l'agence d'urbanisme poursuivra sa mission de conseil de la commune en ce domaine, il est proposé à l'assemblée délibérante de renouveler cette convention en 2010 en spécifiant notamment :

- assistance et conseil pour la qualité urbaine et architecturale des projets de la commune, notamment pour la recomposition urbaine du centre ville pour laquelle plusieurs acteurs et opérateurs interviendront,
- réflexion relative à la représentation d'un projet urbain Bouscатаis sur un document de référence exprimant intentions et cohérence des actions d'aménagement, notamment dans le contexte de la programmation de la ligne D du Tramway,
- assistance technique à la réalisation du programme d'aménagement du bois de l'hippodrome,
- études et réflexions préparatoires à la réalisation d'une charte de qualité architecturale, paysagère et environnementale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le partenariat liant la commune du Bouscat à l'A'URBA et à signer une convention particulière à cet effet.

Cette mission d'assistance à la qualité urbaine implique le versement en trois tranches d'une subvention de 15 000 € à A'URBA selon les modalités suivantes :

- 50% à la signature de la présente convention
- 25 % au 15 septembre 2010
- 25 % au 15 décembre 2010

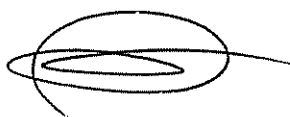
Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M BARRIER)

Fait et délibéré le 6 Juillet 2010

LE MAIRE,



Patrick BOBET

## Convention particulière a-urba / commune du Bouscat Année 2010

entre

La commune du Bouscat représentée par son maire dûment autorisé par délibération du conseil municipal du .....

d'une part,

et

L'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine (a-urba), représentée par son président dûment autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 10 juillet 2008

d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

Il est rappelé que la commune du Bouscat est membre de l'A-URBA avec laquelle elle a signé une convention-cadre le 25 mai 2004.

Qu'elle peut ainsi en subventionner chaque année le programme d'activités selon l'intérêt pour la commune du Bouscat à ce programme en vue de la définition de ses politiques en matière notamment d'urbanisme, de développement économique, d'habitat, de protection et de mise en valeur des espaces naturels ou bâtis.

Que les aspects suivants du programme partenarial intéressent plus particulièrement la commune du Bouscat dans une perspective d'actions pluriannuelle :

- assistance et conseil pour la qualité urbaine et architecturale des projets de la commune, notamment pour la recomposition urbaine du centre ville pour laquelle plusieurs acteurs et opérateurs interviendront,
- réflexion relative à la représentation d'un projet urbain Bouscатаis sur un document de référence exprimant intentions et cohérence des actions d'aménagement, notamment dans le contexte de la programmation de la ligne D du Tramway,
- assistance technique à la réalisation du programme d'aménagement du bois de l'hippodrome,
- études et réflexions préparatoires à la réalisation d'une charte de qualité architecturale, paysagère et environnementale.

Le Conseil municipal en a délibéré le ..... et a considéré comme justifiée cette demande de subvention et a autorisé le maire à signer ladite convention.

### **Article 1.**

Conformément aux articles 3 et 8 de la convention cadre signée entre l'a-urba et la commune du Bouscat le 25 mai 2004, par la présente convention 2010, il est convenu ce qui suit :

- le montant de la subvention pour l'année 2010 allouée par la commune du Bouscat à l'a-urba en fonction de l'intérêt que trouvera la commune du Bouscat au programme commun d'activité de l'a-urba, en particulier au titre des missions de programmation urbaine, architecturale, paysagère et environnementale,
- les modalités de versement de cette subvention.

### **Article 2.**

Pour l'année 2010, la subvention de la commune du Bouscat allouée à l'a-urba par délibération du conseil municipal du.....2010 est fixée à un montant de 15.000 euros.

### **Article 3.**

Cette subvention sera versée en trois tranches au compte de l'a-urba :

Crédit Coopératif

Code banque : 42559

Code guichet : 00041

Compte numéro : 41020000371

Clé RIB : 38

- 50% à la signature de la présente convention
- 25 % au 15 septembre 2010
- 25 % au 15 décembre 2010

Fait en triple exemplaires, à Bordeaux, le .....

Le Président de l'a-urba  
Vincent Feltesse

Le maire  
Monsieur Patrick Bobet

Le maire certifie que la convention est exécutoire après réception en préfecture le